Vol. XXXII | Saint-Boniface, Manitoba, 6 Mai 1903. | No. 25

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)..... 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente...... 8

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE, 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que demande sera faite au parlement du Canada à sa présente session d'un acte donnant pouvoir aux applicants de construire et de faire fonctionner des lignes de télégraphe et de téléphone à travers la Puissance du Canada.

Daté à Ottawa ce 27 mars 1903
KIDD & THOMPSON
Avocat des requérants

Nos Affaires Municipal s

SEANCE DU 13 AVRIL

Présents: Son Honneur le Maire Turenne au fauteuil et messieurs les Conseillers Collin, Gauvin, Cusson, Couture Gédéon, Cinq-Mars, Jean et Pierre Couture.

Lecture des communications suivantes:

J. A. Crow demandant un trottoir sur la rue Kittson depuis la rue Saint-Joseph jusqu'à la rue du Collège.

The Austin Western Co, lettre circulaire regardant ses machines "Austin New Era Road Builder and Austin Reversible Road Machine."

R. H. Metcalfe d mandant d'ouvrir les rues Horace Eugénie et Kittson de manière à les rendre carossables.

D. E. Sprague, offrant de fournir du bois propre à la construction des ponts. Ces quatre communications sont référées au comité des Travaux Publics.

Madame J. P. Rottot, se plaignant que son terrain Block subd. 76 se trouve depuis la construction du chemin de fer du C. N. R. à n'avoir plus de sortie sur la rue LaVerandrye et demandant au Conseil de voir à protéger ses intérets et de lui procurer une entrée et une sortie pour sa propriété. Référé au Comité des Finances.

La Banque d'Hochelaga, avis d'échéance du billet de la Ville le 28 avril courant

W. W. McLeod, inspecteur des postes accusant réception de la lettre du Secrétaire Trésorier en date du 20 mars transmettant copie d'une résolution passée par le Conseil au sujet d'un nouveau bureau de poste. Filée.

De "The Land Osborne Engineering Co." offrant leurs services pour la construction et l'installation des système d'aduduc et d'éclairage électrique. Filée.

Sont présentés les comptes suivants:

S. Léonard $4.50; C. Marcoux évaluateur $75.00; Mad. J. Marchand, $1.00; Théo. Bertrand, $27.50; Jean Bros. $1.75; Couture Frères $16.50; Allaire & Bleau: $1.05; Guilbault & Co. $1.85; Louis Laurendeau $3.00.

Le cons. Gauvin présente le 4e rapport du comité des Finances en ces termes:

"Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes suivants et en recommande le paiement savoir:

"Le Manitoba" $3.00; Théo. Bertrand $38.00; Union des Municipalités $10.00.

"Il recommande aussi qu'il soit imprimé 50 copies du Règlement No. 179 en anglais."

Ce rapport est adopté.

Sont aussi présentés les comptes suivants:

Geo. McPhillips $28.75; N. H. Houde $35.00; Lig. Gagné $42.00; Alphonse Lemay $25.52. J. C. Marcoux $3 75 Rôle de paie No. 6, $80 98; Rôle de paie No. 7. $2.20.

Proposé par le cons. Collin, secondé par le cons. Cusson qu'il est opportun et expédient d'ouvrir des ruelles.

1o. Entre les lots de la rue Dumoulin et de l'Avenue Taché jusqu'à la rue St. Joseph.

2o. Depuis la rue St. Joseph jusqu'à la rue du Collège.

3o. Entre les lots de la rue LaVerandrye et de la rue Aubert de la rue St. Joseph à la rue du Collège, qu'il soit soit procédé à cet ouvrage en vertu du règlement 164 comme comme améliorations locales à être payées par les propriétés bénéficiées et que les avis nécessaires soient en conséquence donnés. Agréé

Proposé par le cons. Collin secondé par le cons. Cusson que vû que des plaintes ont été faites au conseil au sujet du passage libre sur le pont Norwood par divers propriétaires ou locataires prétendent y avoir droit, "la Norwood Improvement Co., soit notifiée de ces plaintes et priée d'observer strictement toutes les clauses du règlement No. 100. dit de Norwood. Agréé.

Proposé par le cons. Cinq-Mars secondé par le cons. Couture Gédéon que les comptes de Geo. McPhillips $28.75; N. H. Houde $35.00; J. C. Marcoux $3.25 soint acceptées et payés. Agréé.

Proposé par le cons. Jean secondé par le cons. Couture Gédéon que les comptes de Lig. Gagné $42.00; A. Lemay $25.52; Rôle de Paie No. 6, $80.97; Rôle de paie No. 7, $2.20 soient acceptés et payés. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin secondé par le cons. Collin que le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés de renouveler pour deux mois le billet de la Ville échéant le 28 courant. Agréé.

Le cons. Gauvin introduit le règlement No. 214 amendant le règlement No. 164 concernant les ouvrages d'améliorations locales dans la Ville. Ce règlement est lu une première et une deuxième fois, examiné en comité général, lu une troisième fois et passé.

Les comptes de S. Leonard, C. Marcoux, Mad. Marchand, Théo. Bertrand, Jean Frères, Couture Frères sont référés au comité des Finances et ceux de Allaire & Bleau, Guilbaut & Co., Louis Laurendeau au comité des Travaux Publics.

Et sur proposition du con. Collin la séance est levée.

A LETELLIER

La paroisse de Letellier se propose de fêter le 24 juin avec éclat.

Nous félicitons la brave population de Letellier. Elle fait acte de patriotisme et d'initiative.

Nous souhaitons que la manifestation nationale du 24 juin à Letellier réussisse bien. De même que la chose s'est faite à Saint-Jean-Baptiste l'an dernier, il y aura foule de Saint-Boniface, de Winnipeg et des autres paroisses.

Assemblee importante a Saint-Claude

L'hon. R. P. Roblin, premier-ministre de la Province, a fait mercredi une visite à Saint-Claude, accompagné de M. Joseph Bernier, député de Saint Boniface.

Cette assemblée a été nombreuse; elle fait augurer que que cette florissante localité va donner cette année son appui cordial à l'Hon. M. Roblin.

M. Edouard Jobin occupait le fauteuil présidentiel

Le premier ministre a parlé avec éloquence, avec sincérité, avec conscience de ses responsabilités et des besoins du pays. Il a été écouté avec empressement, attention et respect.

M. Bernier a prononcé un discours en français; il a fait une revue de la politique provinciale et a formulé l'espoir que Saint-Claude, qui se trouve dans le comté de M Roblin, se rangera du côté du premier-ministre aux prochaines élections.

Nous félicitons la paroisse de Saint-Claude de la réception qu'elle a faite à M. Roblin. Le premier ministre s'en est déclaré enchanté.

M. le premier-ministre a de nombreux et ardents amis à Saint-Claude.

Quand il aura représenté cette belle paroisse pendant quatre ans au Parlement, il en aura encore davantage.

On verra que si l'Hon. M. Roblin s'occupe avec soin des intérêts généraux de la province, il n'oublie pas dans ses faveurs les électeurs qui lui assurent un siège à la Législature.

AVIS

LA COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle contre le feu de la Cité de Montréal, donne avis qu'elle s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour être autorisée à se procurer un capital-actions et à changer son nom en celui de compagnie d'Assurance Montréal contre le feu.

E. LEF. de BELLEFEUILLE,
Procureur de la dite Compagnie.
Montréal, 20 janvier 1903.

Le Manitoba.
Mercredi 6 Mai 1903

Aux électeurs français de cette Province

Les listes seront préparées du 25 au 30 mai.

Il est important que chacun aille faire enregistrer son nom.

De grandes et sérieuses questions seront soumises à l'électorat aux prochaines élections. L'élément français doit être prêt à sauvegarder ses intérêts.

Electeurs, n'oubliez pas de vous rendre au bureau du greffier ; faites mettre vos noms sur les listes. Vous remplirez là un devoir de citoyens soucieux des intérêts de leur pays.

L'ECOLE NORMALE DE ST-BONIFACE

Nous lisons dans le dernier numéro des *Cloches de Saint Boniface* (28 avril) l'article suivant :

L'édifice avance rapidement et sera bientôt terminé. Ce sera un grand avantage pour la formation des maîtres catholiques diplômés pour les écoles bilingues.

Le Gouvernement Roblin fait un grand acte de sagesse et de justice en construisant cette école qui nous consolera de la perte de la somme de $13,879 49 que la section catholique de l'ancien "Bureau d'éducation" avait mise de côté en conformité avec la loi scolaire d'alors (Art 90) et qui a été remise en toute confiance au gouvernement Greenway, après l'assurance donnée par l'Hon. Secrétaire d'Etat dans une lettre du 12 juillet 1889, que cette somme était la propriété des catholiques et que leurs droits à ces deniers ne pouvaient souffrir aucun doute.

Mgr Taché dans sa "Page d'Histoire des Ecoles du Manitoba," dit à la page 73:

La somme fut versée dans les fonds consolidés de la Province. Le Trésorier Provincial la comptait comme une de ses *économies* opérées par l'administration. C'était *purement* et *simplement* une *spoliation illégale* et une *flagrante injustice*."

Voir aussi le discours de l'Hon James Prendergast (12 mars 1890), p. 13 de la brochure

Il n'est que juste de dire que nos gouvernants actuels ont montré un bon vouloir très appréciable dans leurs rapports avec les catholiques pour les questions de maîtres catholiques, de brevets, de livres bilingues, etc, etc. C'est un *fair play* auquel nous n'avions pas été habitués depuis 1890. Rien n'est encore réglé selon la loi en notre faveur, mais il y a eu, au Manitoba, ce que le Souverain Pontife a appelé : "la bonne volonté des hommes," dans son encyclique *Affari vos*.

A OTTAWA

(De notre Correspondant Spécial)

La Cour Suprême a donné l'avis qu'on lui demandait touchant les objections soulevées par quelques provinces à l'encontre de la réduction du chiffre de leur représentation au parlement. Cet avis de la Cour Suprême, laquelle est unanime sur ce point, est défavorable aux prétentions émises par les provinces.

Le Canada est un bloc de provinces, et quand le statut se sert du mot *Canada*, il faut entendre toutes les provinces, et non pas seulement les quatre provinces originaires; il faut entendre le Canada d'aujourd'hui et non point le Canada de 1867.

D'après cette décision, la représentation des provinces d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick doit subir les amputations que nous avons déjà indiquées.

C'est un jugement (ou plutôt, un avis) qui a bien sa valeur. Il décide que le droit est d'accord avec le bon sens et l'esprit de notre constitution.

Les provinces intéressées vont sans doute se rendre à cet avis.

Que n'a-t-on fait la même chose au sujet d'une autre décision, possédant l'autorité même du premier tribunal de l'empire, qui proclamait que la constitution était d'accord avec la justice dans le cas de la minorité catholique du Manitoba ?

L'importance de cette dernière question l'emporte assurément sur l'autre, qui n'est, comparée à la question scolaire, qu'une mesure de police.

Au lieu de se conformer à l'opinion du Conseil Privé, on s'est plu, tout au contraire, à accumuler les équivoques autour d'une question dont les manifestes clartés brûlent tous les yeux.

***

A ce propos, nous signalons une interpellation de l'honorable sénateur Perley Nous ne pouvons faire mieux que de rendre dans toute leur intégrité l'interpellion elle-même, la réponse de l'hon secrétaire d'Etat, (l'hon. M. Scott) et la protestation qui s'en est suivie de la part de l'un des représentants de la minorité.

Il n'y a pas eu de débat. On ne discute point sur une interpellation. Tout de même l'incident se trouve à renfermer tous les éléments d'un débat.

Voici d'abord l'interpellation de l'honorable M. Perley :

"L'hon. Sénateur demande au gouvernement s'il y a eu un règlement de la question des écoles du Manitoba depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir en 1896 ; s'il y a eu un règlement, quels en ont été les termes et conditions, et ce règlement a-t-il donné satisfaction aux intéressés ?

L'hon M. Scott répond :

"Il y a eu un règlement en 1897. Ce règlement a été ratifié par un Acte de la législature du Manitoba. Ses dispositions principales sont que l'enseignement religieux peut être donné à certaines heures du jour, de 3½ heures à 4 heures ; que les commissaires doivent, s'ils en sont requis, s'assurer les services d'un maître catholique si l'assistance moyenne, dans une école, est, dans la campagne, de 25, et, dans les villes de 40, ou plus. Quand il y a, dans une école, 10 enfants de langue française ou dont la langue est autre que celle de l'anglais, l'enseignement doit se donner en français ou dans cette autre langue, d'après le système bi-lingue. Je puis dire que les termes de ce règlement ont été généralement acceptés en dehors de Winnipeg. Dans Winnipeg, la majorité, loin de s'inspirer de l'esprit de tolérance qui se manifeste ailleurs dans la Puissance du Canada, refusé, du moins jusqu'à une période récente, de donner à la minorité les facilités ordinaires pour le maintien de ses écoles.

La minorité a dû, pendant 13 ans, supporter ses propres écoles à ses dépens, et en outre payer des taxes pour le maintien des écoles de la majorité...

SIR MCKENZIE BOWELL.—Dois-je comprendre que l'hon. ministre prétend que les commissaires d'école de Winnipeg ont refusé de se conformer aux dispositions de la loi ?

L'HON. M. SCOTT.—Je ne pourrais réellement dire cela. Il y a longtemps que je ne me suis pas préoccupé de la question. Des négociations ont été engagées par les commissaires catholiques pour amener les commissaires des écoles publiques à prendre charge des écoles catholiques, pour reconnaître leurs édifices. Les catholiques ont naturellement des édifices pour leurs écoles séparées, mais je ne suis pas assez familier avec les difficultés qui existent entre les deux groupes pour les expliquer à la chambre.

L'HON. M. BERNIER.—Je ne veux rien dire dans la présente occasion, excepté ceci : l'honorable ministre qui vient de donner la réponse à la question de l'hon. M. Perley, a été mal renseigné quant à l'acceptation de ce qu'il prétend être un règlement. Ce règlement n'a jamais été accepté par la minorité.

L'HON. M. SCOTT.—L'honorable sénateur ne doit pas citer incorrectement mon langage. J'ai dit que l'on avait acquiescé assez généralement aux termes du règlement en dehors de Winnipeg C'est cela que je crois avoir dit. Je reconnais parfaitement que ces termes ne sont pas ceux que la minorité a droit d'exiger en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord, qui a fait entrer le Manitoba dans la Puissance.

L'HON. M. BERNIER.—La minorité n'a pas plus acquiescé à ce règlement qu'elle ne l'a accepté.

L'HON. M SCOTT—Les Catholique tiré le meilleur parti qu'ils ont pu de la situation. Ils ont eu raison de le faire. La situation est malheureuse, et ils en ont fait ce qu'ils ont pu de mieux.

***

La réponse de l'hon M. Scott se prête à beaucoup d'observations; elle est inexacte en certaines parties, et le ministre cherche une échappatoire quand il prétend substituer le mot *acquiescé* au mot *accepté*, qu'il avait bien réellement prononcé d'abord. Mais nous ne pouvons aujourd'hui prolonger ces remarques.

***

Le débat sur le budget n'a pas duré très longtemps. Si nous nous souvenons bien, il n'a pas atteint, en longueur, les proportions de celui de l'an dernier. A quoi bon du reste! Quand on a entendu cinq ou six discours de la part de chacun des groupes politiques qui se partagent la chambre, le sujet est à peu près épuisé. Cela ne veut point dire que le débat se traîne absolument ensuite dans la monotonie Il y a tel député qui sait mettre plus de chaleur, tel autre qui a le don de provoquer de piquantes interruptions, beaucoup qui savent varier les tours de phrases; mais enfin, il y a nécessairement des redites. Et ces redites reviennent ensuite, dans la discussion des différents chapitres des estimations budgétaires Or il ne peut y avoir de mal à les supprimer, au moins une fois sur les trois.

Le vote a été pris à deux heures et quart du matin, vendredi; on siégeait depuis la veille, à trois heures.

L'incident caractéristique de cette division est la position prise par M. Tarte. Il a voté en faveur de la résolution de M. Borden, le chef de l'opposition.

Pour la première fois depuis sa retraite du cabinet, il s'est trouvé à voter contre le gouvernement.

***

A propos de l'ancien ministre des Travaux Publics, il est très piquant de lire le paragraphe suivant dans l'une de ses correspondances parlementaires :

"Sir Wilfrid Laurier a eu "longtemps la bonne fortune de "n'être "responsable" de rien. "Ce n'était jamais "lui"—même "quand c'était "lui" tout seul."

Cette confidence nous est faite à propos de M. Parent, qui doit, dit M. Tarte, à un simple accident d'être monté au poste de premier ministre dans la Province de Québec.

C'était M. Rebidoux qui devait recueillir la succession de M. Marchand, dit l'ancien ministre des Travaux Publics. La majorité du parti libéral dans Québec semblait le désirer. Mais "M. Laurier opina pour M. Parent. Son opinion prévalut."

"L'attidude du Premier Ministre fédéral, continue M. Tarte, fut inspirée, dans une large "mesure au moins, par M. Fitzpatrick, qui était solliciteur-"général et associé professionnel "de M. Parent.

"M. Fitspatrick avait beau-"coup d'adversaires dans le parti "libéral du district de Québec. "En fait, Sir Wilfrid Laurier "l'avait nommé contre l'avis à "peu près unanime des chefs de "ce district.

"C'était le droit de M. Fitz-"patrick de se renforcer. L'arri-"vée de M. Parent à la tête des "affaires de la Province était, à "son point de vue, une excellen-"te opération politique—profes-"sionnelle aussi."

Voilà plusieurs boulets lancés contre la tour d'ivoire.

C'est M Parent qui "n'a pas les épaules assez larges pour porter le manteau de chef de gouvernement;"

C'est M. Fitzpatrick nommé à son poste "contre l'avis à peu près unanime des chefs" du district de Québec.

C'est M. Laurier lui-même présenté dans l'attitude de l'homme qui aime à rejeter sur les autres ses propres responsabilités.

M. Tarte coupe, les uns après les autres les câbles qui l'attachaient à la barque ministérielle.

Il vogue de ses propres voiles, et très audacieusement, en pleine mer. Si la tempête, sous forme d'élections générales, s'élevait, à quel port irait-il se refugier ?

Il n'est pas probable, en tous cas, que M. Laurier le rappelle prochainement dans son cabinet.

DANS MORRIS

Nous prions nos amis du comté de Morris de ne pas s'en laisser imposer par les ribambelles de *l'Echo de Manitoba*, sur les candidats entre lesquels ils auront à choisir aux prochaines élections.

Nous n'avons pas un mot à retrancher sur ce que nous avons déjà dit ce sujet: M. Comeault a beau être Canadien-français, l'homme et le programme qu'il personifie ne sont désirables pour nous en aucune façon.

Quiconque votera pour M. Comeault votera pour M. Greenway.

Or, M. Greenway, c'est l'ennemi, avoué, connu et reconnu, de tout ce qui est catholique et français.

Par conséquent ceux qui appuieront M. Comeault dans Morris ne voteront pas pour l'accroissement de l'influence française, mais plutôt pour sa déchéance.

Le fait que M. Comeault est un compatriote ne change rien à la question du moment que ce compatriote tend les clefs de notre forteresse à nos ennemis.

Encore une fois, la lutte devra se faire—et nous savons qu'elle se fera—non pas sur des sentiments hors de saison, mais sur les mérites respectifs des candidats, de leurs chefs et de leurs programmes.

BRAVO! SAINTE-AGATHE!

M. Horace Chevrier, le Candidat de M. Greenway dans Saint-Boniface, a tenu une assemblée à Sainte-Agathe, dimanche dernier.

Au début de son assemblée, il avait un auditoire assez nombreux; à la fin du discours, il n'y en avait plus que dix personnes! Quand M. C. H Royal se leva pour faire son petit 'speech,' cinq personnes restaient dans la salle pour l'écouter. Quand le grand homme termina sa harangue, il avait juste deux personnes pour auditoire : le président de l'assemblée et un autre monsieur.

M. Fournier avait aussi son petit discours prêt, mais il a préféré ne pas parler pour les murs.

Nous félicitons la paroisse de Sainte-Agathe de sa conduite; Sainte-Agathe a fait preuve de dignité en refusant de prêter complaisante oreille à ces capitulards; ce n'est pas la première fois du reste que cette paroisse a remis à leur place ceux qui se déplacaient.

LA VERANDRYE

M. J. B. Lauzon, de Winnipeg, a tenu des assemblées politiques à Ste Anne des Chênes et à Lorette, dimanche dernier. M. Lauzon s'est prononcé carrément contre M. Greenway et sa politique. L'orateur a annoncé aux deux auditoires, très nombreux, qu'il avait l'intention d'être candidat conservateur dans La Vérandrye, aux prochaines élections. Cette nouvelle a été reçue avec des applaudissements nourris et approbateurs.

M. Wm. Lagimodière, le député actuel du comté, était présent et a réclamé la parole. Il a annoncé lui aussi sa candidature : il sera l'homme lige de M. Greenway ; M. Lauzon lui fera vis-a-vis comme conservateur.

Le comté va se tourner contre M. Greenway. Une pétition a été présentée à M. Lauzon par les électeurs des deux paroisses. Signataires :

MM. R. Delorme, L. Desautels, E. Dubuc, A. Poirier, F. Girouard, R. Robert, Eugène Desautels, P. Lacoste, F. Jodoin, A. Genereux, N. Guillemin, Louis Perrin, B. Jodoin, A. Vandal, sr., E. Desautels, E. Fiola, O. Benoit, H. Thérien, D. Gauthier, P. Magnan, Joseph Cashawa, Joseph Champagne, N. Blanchet, I. Benoit, E. Renouard, A. Desautels, F. Vinet, J. D. Thibault, A. Desautels, N. Mondor, F. Duhamel, Jean Gauthier, W. Thurston, O. Gauthier. O. Duhamel, A. Desrosiers, Alex. Desautels, Alex. Nolin, D. Magnan, T. Poirier, C. Dussault, H. Plante, Joseph Arpin, A. Dubuc, S. Grégoire, E. Dupuis et une foule d'autres.

Dans le Monde Religieux

Nous apprenons avec plaisir que M. l'abbé Bellavance, gravement malade à l'archevêché, se porte un peu mieux.

***

M. le Grand-Vicaire a donné un éloquent sermon sur Saint-Joseph, dimanche, à la Cathédrale.

***

Aux vêpres Mgr l'Archevêque a aussi prêché. Sa Grandeur a prêché sur la culte à la Sainte Vierge et a recommandé aux fidèles les œuvres du diocèse.

AVIS

Avis est par les presentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, d'un acte étendant la limite du temps prescrit pour le commencement et l'achèvement de l'entreprise de la Hudson's Bay and Pacific Railway Company.

The Hudson's Bay and Pacific Railway Company.
Par O. E CULBERT,
Avocat de la Compagnie.
Ottawa, 12 fevrier, 1903 17—25

Edouard VII a Paris

A son retour d'Italie, le roi d'Angleterre a visité Paris. Il y a été acclamé. On augure beaucoup de bien de cette rencontre amicale de la France et de l'Angleterre.

LES LISTES

Ainsi qu'il a été annoncé on procèdera à la confection des listes électorales du 25 au 30 du courant. Les bureaux seront ouverts de 9 heures du matin à 10 heures p. m.

DECES

La semaine dernière, décédait à Saint Albert, Ont, Madame Landry, épouse de M. Joseph Landry. La défunte était la sœur de Mde J. B. Côté, de Saint-Boniface. Une messe de requiem sera dite pour le repos de son âme, vendredi matin, à 7½ à la cathédrale.

Nous prions Mde Côté d'agréer l'expression de notre sympathie.

La semaine dernière est décédée à l'hôpital de Saint-Boniface, Melle Lucie Beaupré, interne de l'Hospice Taché. Ses funérailles ont eu lieu à la cathédrale lundi matin.

Seance des Forestiers Catholiques au profit de l'oeuvre de la Cathedrale

Nous avons entendu hier soir au collège une fort jolie séance. Ainsi que l'a dit Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque, nous avons à Saint-Boniface, de nombreuses ressources pour la musique et si tous les talents veulent s'unir nous sommes certains de réussir toutes nos démonstrations. MM. Salé et Betournay ont brillé; le premier comme chef d'orchestre et le second comme accompagnateur. Ce sont deux artistes de mérite, connus comme tels depuis longtemps.

L'orchestre a fait merveille. La musique était belle, entraînante, le tout d'un grand effet.

Notons aussi l'admirable duo de piano détaillé par Mde. O'Sullivan et M. Bétournay. Aussi un solo par Melle A. Bertrand; Melle Bertrand a eu l'hommage bien mérité d'un bouquet. Les honneurs du rappel ont été accordés avec empressement aux différents artistes. Les jeunes enfants qui figuraient au programme se sont distingués : ce sont des petits monsieurs a dit Monseigneur. M. J. E. Cyr a donné le morceau de résistance : une conférence sur l'Ordre des Forestiers Catholiques. M. Cyr nous a présenté un beau travail, rempli de fine littérature, de poésie, et de renseignements précieux. L'Ordre des Forestiers Catholiques ne pouvait avoir plus enthousiaste prosélyte; nous félicitons cordialement M. Cyr; il a fait connaître la société dont il est le Chef-Ranger; il a ouvert la porte probablement à de nouvelles recrues.

Nous offrons nos compliments à ceux qui ont pris part à cette séance, dont voici le programme :

PROGRAMME

OUVERTURE—
"Cassandra" - - - T. H. Rollinson
Orchestre.

DUO—Violon et piano—
Germania Valse - - - E. Mack
Bertie Pétrin, Albert Holland.

OPÉRETTE
LA MALLE ENCHANTÉE
F. Wachs
MM J. N. Senez, Geo. L'Evêque.
(A) Dieu qui fit l'homme à ton image
"Romeo et Juliette." - - Gounod
(B) Vous priez vainement le ciel
"Jérusalem" - - Verdi
M. Joseph Ruet.

SONS OF THE SEA—
Valse - - - - E. St. Quentin
Orchestre.

CONFÉRENCE
L'ORDRE DES FORESTIER CATHOLIQUES.
M. ERNEST CYR, C. R. COUR TACHÉ.

SOLO—"The Holy City" - - S. Adams
Bertie Pétrin.

DUO—Piano—
"La Radieuse" - - - Gottschalk
Mme O'Sullivan, M. A. Bétournay.

GRAND CHŒUR—
"Stabat Mater" - - - - Gounod

SOLO DE VIOLON—"Cavatine" - Raff
M. Arthur C. Beaudry.

SOLO—"Il Bacio" - - - Arditi
Melle A. Bertrand.

ECHOS DE FRANCE—
Pot-pourri - - - - Kretschmer
Orchestre.

OPÉRETTE
EN ALSACE
DEFIVZ°.

Personnages :
M. LE MAIRE - - M. Ernest Cyr
M. HAMEL, instituteur M. Ernest Lévêque
PERE JEAN, bourgeois M. J. N. Senez
FRANZ, écolier O. Leclerc
JULIEN " A. Salé
JACQUES " G. Hoené
ANDRE " A. Coté
CARL " A. Bénard
Un groupe d'écoliers

DIEU SAUVE LE ROI !

Chef d'Orchestre, Prof. Paul Salé ; Accompagnateur, M. A. Bétournay.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Fête des arbres, vendredi, et congé civique.

—Séance régulière du conseil de ville lundi prochain.

—Il est tombé 5 pouces de neige la semaine dernière au Fort William.

—Vingt milles immigrants sont arrivés dans la Province durant le mois d'avril.

—M. P. Gosselin, boulanger, de cette ville, vient de se faire construire un nouveau four en briques rouges.

—M. Deny d'Aoust a reçu cette semaine de Montréal, deux belles voitures; elles sont les plus belles de Winnipeg.

—Hier vers les dix p.m., heures un incendie s'est déclaré dans l'écurie de M. Joseph Hébert, et a aussi détruit sa maison. Les pertes s'élèvent à $7000 et les assurances sont de $3.500

—Le magasin de liqueurs de MM. Richard & Béliveau est déménagé au Numéro 330 Rue Main, MM. Richard & Béliveau occupent un des plus beaux magasins de Winnipeg.

—M. H. Soucisse nous prie de remercier la brigade volontaire des pompiers de Saint-Boniface, et toutes personnes qui ont aidé avec tant de promptitude à éteindre un commencement d'incendie, près de sa résidence, rue Dumoulin, samedi dernier.

—Le "Canadian Northern" a publié ces jours derniers un livret très utile contenant une carte de ses lignes, l'horaire de ses trains, le nom de ses principaux officiers et autres renseignements sur la Compagnie. On peut se procurer ce livret en s'adressant aux bureaux de la Compagnie à Winnipeg.

—Depuis lundi, les malles pour Lorette, Sainte-Anne et LaBroquerie partent directement de Saint-Boniface, sans passer par Winnipeg. Les malles pour ces endroits laisseront à l'avenir Saint-Boniface les lundis, mercredis et vendredis ; elle laisseront ces endroits pour Saint-Boniface tous les mardis, jeudis et samedis.

—Les élèves du couvent de Saint-Boniface nous donnent la musique du mois de Marie pendant toute la semaine à la cathédrale. Nous félicitons ces demoiselles et les révérendes religieuses de Jésus-Marie ; elles s'acquittent de leur tâche avec talent. Les morceaux sont bien choisis et les voix bien cultivées, pleines d'entrain, agréables à entendre.

AVIS

DES SOUMISSIONS cachetées et marquées "Tenders for drain in drainage district No. 13," situé à ou le long de Mill Creek près du village de Saint-Eustache dans la municipalité de Saint-François Xavier, seront reçues jusqu'à samedi, le 16 mai 1903 pour la construction de certains canaux. L'excavation total approximative sera de 27,000 verges cubiques, et peut être faite sous un ou deux contrats. Plans, profils et spécifications peuvent être vus au bureau de l'ingénieur en chef du département des Travaux Publics ou au camp de l'ingénieur en charge des travaux d'égoutement à la Baie Saint-Paul. Doivent mentionner un prix par verge cubiques pour l'excavation.

Un chèque marqué pour au moin 5 o/o du montant de la soumission doit accompagner la dite soumission ; ce chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba au cas où le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat, ou l'ayant signé, l'exécuterait mal. La plus basse ou aucune des soumissions nécessairement acceptée.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.
Winnipeg 4 Mai, 1903.

AVIS

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussignés et marquées "Tenders for the Drainage District No 12," (lequel est situé dans les municipalités de Morris Montcalm et Phineland) seront reçues jusqu'à samedi le 16 mai A. D. 1903, pour l'établissement de certains canaux dans les limites du dit district No 12.

Des soumissions séparées ou pour le tout seront reçues pour l'excavation et le pontage nécessaire. Le montant de l'excavation sera à peu près de 600 000 verges cubiques, dont 150.000 devront être faites avec le bateau creuseur et le reste avec "scrapers et graders."

Les soumissions devront mentionner un prix par verge cubique, pour l'excavation Les Plans, profils et spécifications peuvent être vus au bureau de l'Ingénieur en Chef au Département des travaux Publics, à Winnipeg. L'ouvrage devra être terminé pas plus tard que le 1er. décembre 1903.

Un chèque marqué pour au moins 5 o/o du montant de la soumission doit accompagner la dite soumission; ce chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba au cas où le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat, ou l'ayant signé, l'executerait mal. La plus basse ou aucune des soumissions nécessairement acceptée.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.
Winnipeg 4 Mai, 1903.

UNE jeune fille, canadienne française possédant un certificat professionnel de seconde classe du Bureau d'Education de Winnipeg, aussi un diplôme de première classe pour Ecole Modèle française et anglaise obtenu de l'Ecole Normale Laval, Québec, avec le degré grande distinction, ayant plusieurs années d'expérience dans l'enseignement et pouvant fournir de bonnes recommandations offre ses services comme institutrice. Elle pourra aussi donner des leçons de piano et d'orgue.

S'adresser par lettre à G. A., Bureau du MANITOBA, St. Boniface, Man.

AVIS

Avis est donné qu'application sera faite au Parliament du Canada pendant la Session actuelle pour un acte incorporant une Banque devant être connue sous le nom de la "Pacific Bank of Canada" pour faire les affaires ordinaires d'une Banque.

A. G. MURRAY,
Avocat pour les Requérants.
Daté à Toronto 23 Avril, 1903.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant "The Shipping Federation of Canada," avec bureau central dans la cite de Montréal, en vue des fins suivantes :

Pour amalgamer et fédérer les propriétaires de vaisseaux, gérants de navires et agents, individus ou corporations, existant ou devant exister, et toutes autres personnes ou corporations qui pourront dans la suite être intéressés dans le commerce de navigation ou autrement et de co-opérer avec toutes autres associations, compagnies ou personnes ; afin de considérer toutes questions et affaires affectant les intérêts du commerce de navigation au Canada ou autres commerces en rapport avec celui et de prendre toutes mesures qui seront jugées utiles pour promouvoir et proteger tels intérêts; afin aussi d'acquérir, posséder et disposer le biens meubles et immeubles, afin d'organiser afin d'organiser, régler et dissoudre toutes succursales; afin de proteger et indemniser ses membres de telle façon qui sera nécessaire ; afin de voir au règlement des discussions ; afin de faire des by-laws, règles et règlements pour le gouvernement de la compagnie, pour atteindre sa fin, imposer ses honoraires, primes, souscriptions et pénalités sur ses membres ; et de posséder tous autre droits nécessaires ou incidents, pouvoirs et privilèges nécessaires ou incidents qui pouvant concourir aux fins plus haut mentionnées.

PEERS DAVIDSON,
Avocat des requerants.
Daté dans la Cité de Montréal ce 26ème jour de février 1903. 16-25



CARSLEY & CO.
344 RUE MAIN



RESURRECTION

C'était dans la cathédrale de Metz en 1871, après la reddition. Le Père Monsabré venait d'y prêcher le carême. Le jour de Pâques le temple était envahi; au pied de sa chaire se pressait une assistance qui pour pleurer, les malheurs de la France, avait pris le deuil et était toute vêtue de noir.

Le Père Monsabré, sur le point de finir, sentit lui monter de cet auditoire affligé, comme une marée de larmes,et soudain,ému luimême dans le coeur, il prit texte de la fête du jour, de la Résurrection pascale, pour parler d'espérance.

"Les peuples aussi ressuscitent, s'écria-t-il, dans un élan;on change leur nom, mais non pas leur sang... Vous n'êtes morts pour moi... mes frères... mes amis... mes compatriotes... Partout où j'irai,je vous le jure,je parlerai de vos patriotiques douleurs... jusqu'au jour du sermon de la délivrance que je chanterai sous vos voûtes.."

Et il continua l'image magnifique, montrant l'Alsace et la Lorraine mises au tombeau et qu'on croyait mortes, les provinces gardées aussi par des soldats avec une plaie au flanc, dans le sépulcre; mais un jour également la pierre volerait en éclats et la Patrie se lèverait d'entre les morts!"

On juge de l'immense émotion. Toutes les femmes pleuraient; tous les hommes étaient debout, hors d'eux mêmes, les bras tendus vers l'orateur, comme pour retenir et éterniser cette minute d'héroisme qui avait passé sur tant de deuils.......

AVERTISSEMENTS AUX MERES

Demandez à tous les médecins et ils vous diront que les remèdes calmants contiennent des opiats et des narcotiques préjudiciables à la santé des bébés et des enfants. Toutes les mères devraient éviter de faire usage de ces soi-disant remèdes, si elles ne veulent pas empoisonner leurs enfants. Les Tablettes Babys Own sont le seul remède préparé spécialement pour les enfants, vendues sous la garantie certaine qu'elles ne contiennent ni opiats ni drogues préjudiciables à la santé Chaque dose soulage les jeunes et ne peut faire aucun tort.

Les mères de partout n'ont jamais si chaleureusement louangé d'autres remèdes. Mme J. R. Standen, Weyburn, T. N. O., dit : Les Tablettes Baby's Own sont inappréciables dans les cas de diarrhée, constipation, varicelles, ou à jamais fait usage de la dentition. Je n'ai jamais fait usage de remède donnant d'aussi bons résultats".

Ces Tablettes soulagent promptement et guériront toutes les maladies bénignes des enfants, et peuvent être données sans crainte à un nouveau-né. Faites-en prendre à vos enfants et nous sommes certains que vous n'en emploierez plus d'autres. En vente chez toutes les pharmaciens à 25 cents la boite ou envoyées franco par la poste sur réception du prix en écrivant directement à la Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

UN VRAI TRIOMPHE

Le triomphe de la science médicale : le BAUME RHUMAL guérit toux, rhumes, grippe, bronchites, sans nécessiter de régime spécial. 25cts partout.

AVIS

AVIS est donné que le rôle d'évaluation de la Ville de Saint-Boniface pour l'année 1903 a été déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Saint-Boniface, où il demeurera ouvert à l'inspection du public pendant quatorze jours. Toute personne désirant faire une plainte contre le dit rôle devra la produire dans les quatorze jours de cette date, et le Conseil siègera comme cour de révision, lundi le 11ème jour de mai prochain, pour examiner le dit rôle d'évaluation et entendre et décider les plaintes faites contre icelui, à sept heures et demie du soir, à l'Hotel du Ville de Saint-Boniface

Saint Boniface, Man, 25 avril 1903.

THEO. BERTRAND,
Sec.-Trésorier.

NOTICE

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Assessment Roll of the Town of St. Boniface has been deposited at my Office, Town Hall of St. Boniface, where it will remain open to inspection of all parties for fourteen days. All parties desiring to complain against the said roll must lodge their complaints in my office within the fourteen days after this date, and the Council will sit as a court of Revision on Monday the 11th day of May next at half past seven of the clock in the afternoon, at the Town Hall of Saint-Boniface, to examine said assessment and hear all such complaints in connection with the same.

St. Boniface, Man, April 25th 1903.

THEO. BERTRAND,
secretary Treasurer.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte autorisant le Canadian Northern Railway de s'amalgamer avec ou d'acheter les lignes, la propriété, les droits et franchises de la Western Extension Railway Company.

Daté ce douzième jour de mars 1903.

Z. A. LASH,
Avocat des requérants

FEUILLETON DU MANITOBA.

LE CITOYEN CAPITAINE SPARTACUS

(CHOUANS ET BLEUS)

IV

No. 9

En prenant les habits d'un homme, elle en avait endormi la susceptibilité; M. le chevalier de Vimar comme elle voulait être appelée, ne pouvait supporter l'idée d'une délivrance, que devrait accompagner une série de reproches mérités, affectueux, mais humiliants par cela même; elle avait pleuré, parce que le Marquis aimait être en droit de lui dire :

—Anne, reprenez, croyez-moi, votre robe de mousseline qui vous sied bien; votre chapeau de paille qui vous rend si jolie. Vous êtes trop étourdie pour être soldat, monsieur le chevalier; trop belle, trop aimée surtout pour approcher les Bleus de si près, chère cousine et fiancée.

Or, elle n'ignorait point que le M[illegible] l'avait demandée en m[illegible] Vimar sa mère [illegible]

[illegible]

yeux des prisonniers de la République, si diversion, fort heureusement pour le Marquis, à des pensées d'orgueil qui lui devenaient de plus en plus hostiles.

L'aversion d'Anne pour ces odieuses couleurs qui avaient paré l'échafaud de son père—M. de Vimar avait été guillotiné à Vannes,—se réveilla si puissante à cet appel, que tout autre sentiment dut lui faire place. Elle se leva tremblante de colère, et parcourut la chambre à grands pas.

La nuit commençait seulement alors, la jeune fille, fortement préoccupée, ne s'aperçut point du passage des heures. Lorsque minuit sonna à l'église, ci-devant paroissiale, elle marchait encore, roulant dans sa tête des projets de vengeance et de combats, dans lesquels involontairement, elle se plaçait toujours entre Edouard et le Marquis, veillant sur deux existences également chères...

Vers une heure du matin, elle fut tirée de sa rêverie par deux coups de feu qui retentirent presque en même temps au dehors. C'était Huber qui travaillait.

Quelques secondes après, on frappait violemment à la porte extérieure de la prison.

C'étaient le Marquis et les trois chouans qui profitaient de l'alerte donnée au corps de garde.

—On y va! on y va! répondit à l'intérieur une voix grondeuse et endormie.

[illegible] s'en pressait pas davantage.

—Là, là, grommelait-il; la porte est bonne, vous ne la casserez pas. J'ai entendu les coups de fusil tout comme vous... faillis chiens que vous êtes! ajouta-t-il tout bas,—que voulez-vous que j'y fasse? Les gars arrivent, vai à...donne-moi la paix, c'est tant mieux!

Le marquis laissa échapper une énergique exclamation peu en rapport avec l'urbanité habituelle de ses manières. Mettant deux doigts dans sa bouche, il fit entendre un sifflement semblable à celui d'Huber, quoique moins bruyant, et frappa de nouveau en criant :

—Yvon!

—Saint bon Dieu! dit la voix, qui de grondeuse devint tout à coup inquiète, c'est lui pour sûr...Qui est là ?

—Moi, dit le Marquis avec impatience; ouvre!

—Qui ça, vous?

—Tu le sais bien; ouvre! te dis-je.

—Plus souvent que j'ouvrirai sans le mot d'ordre, dites-le ou passez votre chemin.

—Yvon, mon ami, c'est moi, le Marquis...J'ai oublié le mot d'ordre.

—Tant pis! Aussi bien, je n'ai personne en prison qu'un petit gars de deux sous qui ne vaut pas la peine qu'on en parle. Vous ne viendriez pas tout exprès pour délivrer ce freluquet-là!

Le temps pressait; le Marquis se sentait pris d'un véritable désespoir.

—Au nom de Dieu! s'écria-t-il, ne me reconnais-tu pas?

—Si fait, bien! mais quelque malin esprit peut avoir pris votre voix; je veux le mot...Cherchez voir, not'maître; il y a dedans du gibier...et le reste.

Ces mots rappelèrent au Marquis le signal oublié, quittant le ton de la prière il dit avec autorité :

—Ouvre, au nom du roi! "Gibet!"

—"Gibier" dit aussitôt en ouvrant un bon gros paysan, à la bonne heure! Quand on l'a pris au piège, il n'est pas encore sur la table...on vous salue bien, monsieur le Marquis! Qui vous attire à cette heure?

—Tu as un prisonnier? demanda vivement le marquis.

—Un failli gars je vous dis, un...

—Amène-le ici sur le champ.

Le paysan recula et baissa la tête.

—Ça ne se peut pas, dit-il. Saint bon Dieu! être fusillé pour un marmot comme ça...ça ne serait pas juste, monsieur le marquis.

Celui-ci fit un geste d'impatience; le paysan continua :

—Not'maître, pas plus tard que demain, mon affaire sera faite si le garçon s'en va. On m'a déjà soupçonné pour Huber: Huber, encore passe, mais celui-ci ?...

—Celui-ci est ta jeune maîtresse, Yvon, Mlle de Vimar.

Le gars tressaillit de la tête aux pieds.

—Saint bon Dieu! dit-il, la petite demoiselle! Ah! Saint bon Dieu! Saint bon Dieu!

Et sans pouvoir ajouter une parole, il enjamba rapidement l'escalier.

Yvon était un ancien serviteur de la maison de Vimar. Quelque temps il avait fait partie de la bande du "Trou des païens," et le marquis reconnaissant en lui un dévouement à toute épreuve, l'avait chargé d'une mission aussi pénible que dangereuse: Yvon avait dû, lorsque les Bleus occupèrent définitivement la Gacilly, s'établir, lui aussi, dans la ville, feindre un attachement sans bornes à la République, et se proposer pour geolier à ces "faillis chiens de buveurs de sang," comme il appelait les soldats de la Convention.

Le chouan ne manquait pas d'adresse; malgré son extérieur épais, il joua son rôle au naturel et réussit complètement.

Déjà plusieurs fois, grâce à lui, des captifs, et notamment notre connaissance Jean Huber, étaient parvenus à s'évader: mais depuis la fuite de ce dernier, des soupçons étaient venus à Collot, sur la fidélité de son geôlier.

Un jour, il l'avait mandé près de lui, et lui avait promis de le faire fusiller, à la prochaine évasion.

Collot ne menaçait jamais en vain; le gars se tint pour averti.

Mais que lui importait maintenant cette menace? Anne, la "demoiselle" de M. le comte, Anne qu'il avait vu naître, qu'il avait si souvent bercée sur ses genoux, sa petite demoiselle à lui, qu'il aimait avec toute la ferveur de cet attachement que le paysan breton conserve jusqu'au dernier soupir pour l'enfant d'un bon maître.

Anne était prisonnière! sa vie était menacée, Yvon pouvait-il songer à autre chose?

Il ouvrit précipitamment la porte et s'élançant dans la prison, il tourna vers Mlle de Vimar l'œil de sa lanterne, et il contempla en silence?

La jeune fille n'avait pris ses habits d'homme que depuis le départ d'Yvon; aussi fit-il d'abord éclater sa surprise.

—C'est-il bien possible! dit-il en se frottant les yeux; notre demoiselle avec les habits d'un jeune monsieur! Bonsoir, tout de même, mademoiselle Anne! me voilà... Yvon...Vous ne me reconnaissez plus donc...Yvon de la ferme des Cormiers?

Anne s'était assise sur son escabelle dans une attitude digne et résignée.

Quand elle avait entendu frapper avec violence, puis monter précipitamment, elle avait cru la tentative du Marquis manquée; son imagination avait travaillé; bref elle s'attendait à voir dans le nouvel arrivant un bourreau chargé de la dépêcher à petit bruit. Aux derniers mots d'Yvon, elle le reconnut enfin, et, se levant avec vivacité, elle dit au lieu de lui répondre:

—Le Marquis! as-tu des nouvelles du Marquis? Et mon frère, mon frère d'abord ..Où sont-ils?

—Saint bon Dieu! comme elle a grandi murmurait Yvon; c'est tout le portrait de défunte notre bonne dame.

—Mais, réponds-moi donc!

—Vous a-t-elle de l'air comme ça! continuait le paysan, plongé dans une véritable extase; si on ne dirait pas M. le comte!... Ne vous fâchez pas, notre demoiselle; M. le Marquis est en bas qui vous attend. Venez vite.

—Et mon frère? dit Anne avec inquiétude.

—Je n'ai pas vu M. le comte, répondit Yvon.

Le Marquis était donc seul. Il venait s'imposer à elle comme unique libérateur; Edouard n'était pas même là pour partager le danger et prendre sa moitié de reconnaissance. Mlle de Vimar qui s'était levée sentit renaître tous ses fantasques scrupules, et reprit son siège en silence.

—Vous ne m'avez donc pas entendu, notre demoiselle? s'écria Yvon, surpris de cette conduite étrange. Si vous voulez faire prendre M. le Marquis et les trois gars, vous n'avez qu'à vous dépêcher comme vous faites!

(A suivre)